

PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

2021-2022



Soutenir et protéger
la croissance

Avant-propos

L'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale prévoit que :

« Chaque ministère et organisme public [...] adopte [...] un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de ses attributions, et décrivant les mesures prises au cours de l'année qui se termine et les mesures envisagées pour l'année qui débute dans le but de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans ce secteur d'activité. Ce plan comporte en outre tout autre élément déterminé par le gouvernement sur recommandation du ministre. Il doit être produit et rendu public annuellement. »

L'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) définit une personne handicapée comme étant « toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes ».

Pour plus d'information à ce sujet, consultez le site Internet de l'OPHQ à l'adresse suivante : www.ophq.gouv.qc.ca.

Contexte, contenu et but poursuivi par ce plan d'action

En vertu de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, un premier plan d'action triennal a été adopté par La Financière agricole du Québec (FADQ) en 2005. Par la suite, un plan d'action à l'égard des personnes handicapées a été produit annuellement. Par la mise à jour de ce plan d'action, la FADQ prend l'engagement d'éliminer ou de réduire les obstacles que pourraient rencontrer les personnes handicapées qui s'adressent à son organisation ou qui font partie des membres de son personnel.

Dans cette optique, la FADQ a déterminé et rendu publique une série de mesures visant à rendre accessibles aux personnes handicapées ses programmes et services. La notion d'accessibilité englobe l'accès aux lieux physiques, les modes de communication adaptée, l'approvisionnement lors d'achat de biens et services ainsi que l'embauche de personnes handicapées.

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées inclut le suivi des mesures qui ont été entreprises pour éliminer ou prévenir les obstacles que peuvent rencontrer les personnes handicapées qui utilisent les installations et les services de l'organisation. Il comporte également des mesures visant à assurer la sécurité des membres de son personnel ayant une incapacité, ainsi que des mesures visant à sensibiliser l'ensemble de ses employés aux actions déployées pour favoriser l'intégration des personnes handicapées.

Le présent plan d'action se divise en six sections :

1. Présentation de la FADQ;
2. Plan d'action 2021-2022;
3. Engagement de la FADQ;
4. Bilan des actions réalisées en 2020-2021;
5. Coordination des services aux personnes handicapées;
6. Adoption du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2022.

Section 1 : Présentation de la FADQ

NOTRE MISSION

La FADQ a pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire, contribuant ainsi à l'essor économique du Québec et à la création d'emploi. Son mandat est de stimuler les investissements et de protéger les revenus, en vue de favoriser la réussite et la pérennité des entreprises agricoles. Dans la poursuite de cette mission, l'organisation attache donc une importance particulière au développement du secteur primaire.

Pour faire face aux risques financiers, économiques et climatiques, la FADQ offre une vaste gamme d'outils financiers. Indépendamment de leur dimension, de leurs secteurs d'activité et de leur localisation sur le territoire du Québec, l'organisation met à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de protection du revenu et d'assurances agricoles, d'investissement ainsi que de financement agricole et forestier. Enfin, comme cela a été précisé dans le rapport annuel 2019-2020, elle administre des valeurs assurées de près de 4,1 milliards de dollars et son portefeuille de prêts garantis atteint 5,78 milliards de dollars.

NOTRE CLIENTÈLE

En tant qu'organisme québécois unique chargé de la gestion des outils financiers destinés au monde agricole et agroalimentaire, la FADQ entretient des relations d'affaires avec plus de 24 000 entreprises agricoles et forestières. Elle procède régulièrement à l'évaluation de la satisfaction de sa clientèle au moyen de divers sondages, le plus récent ayant été réalisé en mars 2020. Celui-ci révèle que les entreprises agricoles sont satisfaites des services offerts par la FADQ dans une proportion de 88 %.

NOTRE STRUCTURE

La FADQ est un organisme public dirigé par un conseil d'administration. Le président-directeur général assure la réalisation de la mission de l'organisation. Son personnel possède une expertise unique lui permettant d'offrir des services spécialisés et de qualité, par l'entremise de 16 centres de services et de comptoirs desservant l'ensemble du Québec. Depuis septembre 2005, le siège social localisé à Lévis, dans la région de Chaudière-Appalaches, regroupe l'ensemble des unités administratives centrales, représentant 303 employés.

NOTRE EFFECTIF

Au 31 mars 2020, l'effectif de la FADQ totalisait 579¹ employés, dont 276 dans les centres de services, partout sur le territoire québécois. La proportion des personnes handicapées au sein de l'effectif régulier de la FADQ est de 2,2 %.

¹ Inclut les employés réguliers, occasionnels et saisonniers, exclut les étudiants et les stagiaires.

Section 2 : Plan d'action 2021-2022

PRIORITÉ 1 : ACCESSIBILITÉ DES BUREAUX DE LA FADQ

Difficultés/obstacles anticipés ou identifiés : L'accessibilité au lieu et poste de travail peut devenir un obstacle si elle ne répond pas d'emblée aux particularités d'une personne handicapée.

Mesures	Échéancier	Responsable	Indicateurs
Effectuer, lorsque requis et raisonnable, les améliorations dans les établissements où les employés et la clientèle handicapée auraient des besoins spécifiques, sous réserve de l'approbation du président-directeur général.	En continu	Direction des ressources financières et matérielles (DRFM)	Nombre d'améliorations effectuées / Nombre total de demandes.
Réaliser les travaux d'adaptation des lieux et du poste de travail pour un employé ayant une ou plusieurs incapacités.	En continu	DRFM	Nombre d'adaptations effectuées / Nombre total de demandes.
Installer un bouton-poussoir pour faciliter l'accès aux salles de toilettes des premier, deuxième et quatrième étages du siège social.	Mars 2022	Propriétaire du siège social / DRFM	Date d'installation des dispositifs sur les trois étages.
S'assurer que l'accès entre les stationnements pour personnes handicapées et l'édifice du siège social soit toujours déneigé avant 7 h 45, 11 h 30 et 16 h pour faciliter les déplacements. À préciser dans le contrat.	Annuellement	DRFM	Nombre de rappels effectués pour le déneigement à la personne responsable.

PRIORITÉ 2 : ACCÈS GÉNÉRAL À NOS SERVICES

Difficultés/obstacles anticipés ou identifiés : L'accessibilité aux documents, services au public et mesures d'accommodement offerts n'est pas nécessairement adaptée pour répondre aux besoins spécifiques d'une personne handicapée.

Mesures	Échéancier	Responsable	Indicateurs
Assurer un suivi des plaintes auprès de la clientèle handicapée.	En continu	Vice-présidence à la clientèle	Nombre de suivis effectués / Nombre de plaintes reçues.
Offrir, sur demande, les services d'un interprète, lorsque requis.	En continu	Direction des communications (DC)	Nombre de demandes traitées / Nombre total de demandes.
Fournir, sur demande, les documents informatifs destinés au grand public (dépliants, brochures, etc.) dans des modes adaptés aux besoins spécifiques des personnes handicapées (support audio, gros caractères, fichier électronique, braille, etc.).	En continu	DC	Nombre de documents adaptés / Nombre de documents demandés.
Adapter les documents téléchargeables de la FADQ et s'assurer que ceux-ci sont facilement repérables, conformément à la politique gouvernementale « L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées ».	En continu	Direction de la sécurité, des technologies et des opérations (DSTO)	Nombre de documents adaptés annuellement.
Produire des transcriptions pour les vidéos et webinaires déposés sur le site Web de la FADQ.	En continu	DC et DSTO	Nombre de transcriptions produites, par rapport au nombre de vidéos déposées.

Mesures	Échéancier	Responsable	Indicateurs
Fournir, sur demande, les documents administratifs destinés à la clientèle (formulaires, contrats, documents d'information sur les programmes, etc.) dans des formats adaptés aux besoins spécifiques des personnes handicapées (support audio, gros caractères, fichier électronique, braille, etc.).	En continu	DC	Nombre de documents rendus disponibles / Nombre total de demandes.
Poursuivre les activités de simplification des communications avec la clientèle 2018-2022.	Selon les activités prévues au plan d'action 2021-2022	DC	Nombre d'actions réalisées / Nombre d'actions prévues au plan de simplification des communications en 2021-2022.
Élaborer un aide-mémoire (ex. : liste des responsables, s'il y a lieu) afin de mieux servir la clientèle ayant différents types d'incapacités.	Juin 2021	DC	Date de la diffusion de l'aide-mémoire au personnel.
Participation de la coordonnatrice du plan d'action à au moins une formation ou un atelier offert par l'OPHQ.	Annuellement	Direction des ressources humaines (DRH)	Nombre de participations dans l'année.

Difficultés/obstacles anticipés ou identifiés : Les mesures d'accessibilité inscrites dans le plan d'action de la FADQ demeurent méconnues de la population et des membres de son personnel.

Mesures	Échéancier	Responsable	Indicateurs
Rendre public le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2022 par l'entremise du site Web de la FADQ.	Annuellement	DC	Date de diffusion du plan d'action sur le site Internet de la FADQ.

PRIORITÉ 3 : RECRUTEMENT RÉGULIER ET RÉINTÉGRATION

Difficultés/obstacles anticipés ou identifiés : Les personnes handicapées représentent une faible proportion de l'effectif de la FADQ.

Mesures	Échéancier	Responsable	Indicateurs
Ajouter un libellé dans tous les postes affichés (recrutement occasionnel et régulier, ainsi qu'en affectation, mutation et promotion) en lien avec la souscription au Programme d'accès à l'égalité en emploi de la fonction publique du Québec.	En continu	DRH	Nombre d'offres d'emploi affichées annuellement.
Lors d'un recrutement régulier, présenter en priorité la candidature des personnes handicapées inscrites dans les banques de personnes qualifiées et correspondant à l'emploi à pourvoir.	En continu	DRH	Nombre de personnes handicapées recrutées pour un poste régulier / Nombre total de personnes recrutées pour un poste régulier à la FADQ.
Sensibiliser et favoriser l'embauche d'étudiants et de stagiaires handicapés.	En continu	DRH	Nombre de sensibilisations réalisées annuellement. Nombre de personnes handicapées embauchées comme étudiants et stagiaires / Nombre total de personnes embauchées comme étudiants et stagiaires.

Difficultés/obstacles anticipés ou identifiés : Les personnes handicapées demeurent peu nombreuses dans les banques de personnes qualifiées publiées à la suite de processus de qualification.

Mesures	Échéancier	Responsable	Indicateurs
Veiller à ce que les moyens d'évaluation (lors des processus de qualification particuliers et des promotions à la suite de la réévaluation d'un emploi) soient adaptés aux besoins des personnes handicapées.	En continu	DRH	Nombre d'adaptations effectuées / Nombre total de demandes.

Difficultés/obstacles anticipés ou identifiés : Les gestionnaires se prévalent peu du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH).

Mesures	Échéancier	Responsable	Indicateurs
Informers les gestionnaires de la possibilité d'accueillir une ou un stagiaire dans le cadre du PDEIPH.	Annuellement	DRH	Nombre de demandes de stages effectuées par la FADQ dans le cadre du PDEIPH.

PRIORITÉ 4 : SENSIBILISATION DU PERSONNEL

Difficultés/obstacles anticipés ou identifiés : Le personnel de la FADQ peut être insuffisamment informé de la réalité vécue par les personnes handicapées.

Mesures	Échéancier	Responsable	Indicateurs
Sensibiliser le personnel de la FADQ, lors de la Semaine québécoise des personnes handicapées, à l'importance d'intégrer à part entière les personnes handicapées au sein de l'organisation et de la société québécoise.	Annuellement – Juin	DRH	Date de la diffusion.
Abonner la FADQ à la page de l'OPHQ sur les réseaux sociaux et partager les publications qui se prêtent au domaine de l'agriculture.	En continu	DC	Date de l'abonnement à l'OPHQ / Nombre de partages.
Sensibiliser les abonnés des réseaux sociaux de la FADQ à la situation des personnes handicapées, notamment lors de la Semaine québécoise des personnes handicapées, en partageant une publication de l'OPHQ.	Annuellement	DC	Date de publication.
Rendre accessible aux membres du personnel, par le biais de l'intranet, le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2022.	Annuellement	DRH	Date de diffusion du plan d'action dans l'intranet de la FADQ.
Renvoyer, si nécessaire, les gestionnaires et les employés à l'information contenue dans la section « Mieux accueillir les personnes handicapées » se trouvant sur le site Internet de l'OPHQ.	En continu	DRH	Nombre de gestionnaires renvoyés au site Internet de l'OPHQ / Nombre de demandes d'information reçues.

Mesures	Échéancier	Responsable	Indicateurs
Promouvoir, auprès du personnel de la FADQ qui travaille en contact direct avec la clientèle (employés et gestionnaires), l'autoformation « Mieux accueillir les personnes handicapées », disponible sur le site de l'OPHQ.	Deux fois par année	DRH	Date de promotion de l'autoformation.
Sensibiliser les personnes impliquées dans les mesures d'urgence pour s'assurer qu'elles connaissent leurs rôles et responsabilités, et effectuer la mise à jour des documents rendus accessibles dans l'intranet de la FADQ.	Annuellement	DRFM	Date de la rencontre annuelle / Nombre de nouvelles personnes recrutées dans l'année.

PRIORITÉ 5 : APPROVISIONNEMENT EN BIENS ET SERVICES

Difficultés/obstacles anticipés ou identifiés : Les besoins spécifiques des personnes handicapées peuvent être omis lors de l'achat ou de la location de biens ou services.

Mesures	Échéancier	Responsable	Indicateurs
Faire affaire, lorsque possible, avec des fournisseurs embauchant des personnes handicapées lors de l'acquisition de biens et services, dans le respect des procédures et règles de la fonction publique.	En continu	DRFM	Nombre de contrats signés avec ces fournisseurs.
Adopter des mesures inclusives d'approvisionnement en tenant un inventaire de produits accessibles pour des besoins futurs d'employés et qui répondent à un plus grand nombre de personnes possible, y compris les personnes handicapées.	En continu	DRFM	Nombre d'acquisitions réalisées pour répondre à des besoins spécifiques et non comblés par l'inventaire de produits tenu par l'organisation.

Mesures	Échéancier	Responsable	Indicateurs
Participer à au moins une formation ou un atelier de sensibilisation du personnel impliqué dans les approvisionnements à la DRFM.	Annuellement	DRFM	Nombre de participations à un atelier de sensibilisation par année.

PRIORITÉ 6 : INCLUSION SOCIALE ET RÉDUCTION DES INÉGALITÉS

Difficultés/obstacles anticipés ou identifiés : L'inclusion et l'inégalité sociale peuvent parfois être un défi pour les personnes handicapées.

Mesures	Échéancier	Responsable	Indicateurs
Réaliser les actions prévues en 2021-2022 de la Stratégie de positionnement en matière d'engagement communautaire 2020-2022.	Mars 2022	Direction des stratégies, de la performance et du développement durable (DSPDD)	Nombre d'actions en lien avec l'engagement communautaire.

PRIORITÉ 7 : CONSTITUTION D'UN GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

Difficultés/obstacles anticipés ou identifiés : Les personnes handicapées ne sont pas toujours consultées pour l'élaboration du plan d'action.

Mesures	Échéancier	Responsable	Indicateurs
Constituer un groupe de travail représentatif de l'organisation, pour l'élaboration du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2022, auquel participera au moins une personne handicapée.	Annuellement	DRH	Nombre de personnes handicapées incluses dans les membres du groupe de travail pour le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2022.
Prévoir au moins deux rencontres du comité de travail pour l'élaboration du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées. Au cours d'une de ces rencontres, analyser comment il serait possible d'intégrer davantage les personnes handicapées à l'emploi de la FADQ aux travaux d'élaboration (<i>focus group</i> , sondage, rencontres individuelles, etc.).	Annuellement	DRH	Nombre de rencontres tenues par le groupe de travail pour le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2022.

Section 3 : Engagement de la FADQ

La FADQ est soucieuse d'assurer un service de qualité à l'ensemble de sa clientèle. Étant donné l'importance et l'impact des programmes qu'elle gère et qu'elle offre aux producteurs agricoles, il est essentiel que tous y aient accès et en comprennent les implications en toute équité.

Les établissements de la FADQ répondent tous aux exigences minimales requises par la Régie du bâtiment du Québec, et ce, dans le souci de faciliter l'accès des personnes handicapées au siège social et aux centres de services. Ainsi, pour l'ensemble des établissements de la FADQ, les personnes handicapées peuvent bénéficier :

- d'un ou de plusieurs espaces de stationnement réservés;
- de l'accessibilité architecturale des lieux (ascenseurs, toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite, etc.);
- d'une signalisation visuelle;
- d'un service d'accueil à la clientèle.

Le plan des mesures d'urgence a également été mis à jour en septembre 2019 et prévoit une équipe de moniteurs pour les cas particuliers, lesquels sont formés et désignés pour accompagner toute personne handicapée ou nécessitant une attention particulière (troubles cardiorespiratoires, femmes enceintes, phobies, etc.) et la diriger vers les sorties d'urgence en cas d'évacuation de l'édifice.

De plus, lors de la tenue d'appels d'offres pour de nouveaux locaux ou lors du réaménagement de ses espaces de travail, les autorités de la FADQ portent une attention particulière aux opportunités d'accroître les aménagements adaptés. Enfin, des services d'ergonomie permettant l'ajustement d'un poste de travail sont offerts dans tous les établissements de la FADQ.

L'application des mesures énumérées dans ce plan d'action, ainsi que toutes autres actions jugées pertinentes à l'égard des personnes handicapées, demande une action concertée de la part du personnel de l'organisation. En élaborant un plan d'action à l'égard des personnes handicapées et en désignant une coordonnatrice pour ce dossier, les autorités de l'organisation s'engagent à assurer à sa clientèle, ainsi qu'à son personnel ayant des incapacités, l'accès à ses produits et services dans le respect des principes d'équité et d'autonomie.

Section 4 : Bilan des actions réalisées en 2020-2021

PRIORITÉ 1 : ACCESSIBILITÉ DES BUREAUX DE LA FADQ

Mesure : Effectuer, lorsque requis, les améliorations pertinentes et raisonnables dans les établissements où les employés et la clientèle handicapée auraient des besoins spécifiques.

- Étant donné le contexte de la pandémie et les employés en télétravail, les adaptations prévues pour les boutons-poussoirs aux premier, troisième et quatrième étages ont été reportées en 2021-2022.

Mesure : Réaliser les travaux d'adaptation des lieux et du poste de travail pour un employé ayant une ou plusieurs incapacités.

- Deux adaptations de postes de travail par un ergonomiste externe ont été réalisées à la suite de demandes formulées par des employés.

Mesure : S'assurer que l'accès entre les stationnements pour les personnes handicapées et l'édifice du siège social est toujours déneigé à l'heure du dîner pour faciliter les déplacements.

- Les activités de déneigement se sont bien déroulées cette année. Il est certain qu'avec le contexte de la COVID-19 et les employés en télétravail, moins de contraintes étaient présentes à ce sujet. En ce qui concerne le déneigement des stationnements à l'heure du dîner, cette mention sera incluse dans le contrat de déneigement pour 2021-2022.

PRIORITÉ 2 : ACCÈS GÉNÉRAL À NOS SERVICES

Mesure : Assurer un suivi des plaintes auprès de la clientèle handicapée.

- Aucune plainte de la part de personnes handicapées, qu'il s'agisse de clients ou d'employés, n'a été enregistrée.

Mesure : Offrir, sur demande, les services d'un interprète, lorsque requis.

- Aucune demande liée au service d'un interprète n'a été faite.

Mesure : Fournir, sur demande, les documents informatifs destinés au grand public (dépliants, brochures, etc.) dans des modes adaptés aux besoins spécifiques des personnes handicapées (support audio, gros caractères, fichier électronique, braille, etc.).

- Aucune demande d'adaptation des documents informatifs n'a été formulée.

Mesure : Adapter de façon proactive les documents téléchargeables de la FADQ, conformément à la politique gouvernementale « L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées ».

- 165 documents téléchargeables ont été validés et 72 documents ont nécessité des ajustements, conformément à la politique gouvernementale « L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées ».

Mesure : Produire des transcriptions pour les vidéos et webinaires déposés sur le site Web de la FADQ.

- 26 transcriptions ont été produites.

Mesure : Fournir, sur demande, les documents administratifs destinés à la clientèle (formulaires, contrats, documents d'information sur les programmes, etc.) dans des formats adaptés aux besoins spécifiques des personnes handicapées (support audio, gros caractères, fichier électronique, braille, etc.).

- Aucune demande d'adaptation des documents administratifs n'a été formulée.

Mesure : Poursuivre les activités de simplification des communications avec la clientèle.

- Pour mener à bien le projet de simplification des communications écrites, un comité a été mis en place et a proposé un plan d'action. Les activités suivantes ont été réalisées :
 - Un groupe de discussion avec des producteurs dans le cadre du nouveau tour de roue a été organisé le 14 janvier 2019. Il était difficile de cibler des producteurs qui avaient des incapacités. Nous avons donc fait appel à tous, aux intéressés. Cette rencontre ainsi que celles tenues avec les conseillers et les comptables ont permis d'orienter les travaux.
 - Des comités de lecture formés de représentants de plusieurs unités administratives se réunissent régulièrement pour simplifier les lettres.
 - Une évaluation de la compréhension de nos communications écrites est réalisée annuellement dans notre sondage sur la satisfaction de la clientèle.
 - Cette année, 60 lettres ont été révisées.

Mesure : Élaborer un aide-mémoire (ex. : liste des responsables, s'il y a lieu) afin de mieux servir la clientèle ayant différents types d'incapacités.

L'aide-mémoire sera diffusé à même l'article du journal interne *L'Expresso* annonçant le dépôt du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées (PAPH) 2021-2022. Le nom des membres du groupe de travail et leur unité administrative seront inscrits. Les demandes seront traitées au cas par cas, selon la situation.

- Exemple : Pour une demande en lien avec le PAPH, communiquez avec l'un des membres du groupe de travail. Les représentants des unités concernées par le PAPH seront en mesure de vous accompagner selon la nature de votre demande : (ajouter la liste des membres du groupe de travail 2021-2022).

Mesure : Participation de la coordonnatrice du plan d'action à au moins une formation ou un atelier offert par l'OPHQ.

- La coordonnatrice du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées a participé à une formation offerte par l'OPHQ. En tant que répondante ministérielle pour le mandat de la diversité, elle a également participé à deux ateliers ayant pour sujet la diversité et l'inclusion (y inclus les personnes handicapées).

Mesure : Rendre public le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2020-2021 par l'entremise du site Web de la FADQ.

- Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2020-2021 a été diffusé sur le site Web de la FADQ dans une page consacrée à l'accessibilité Web.

Le site Web de la FADQ contient une page consacrée spécifiquement à l'accessibilité Web, dans laquelle est diffusé annuellement le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées. De même, les informations contenues sur le site Internet de la FADQ sont accessibles dans les lecteurs d'écrans.

Par ailleurs, il est mentionné dans les dépliants et sur le site Web de la FADQ qu'une personne handicapée peut, sur demande, bénéficier de la documentation en médias adaptés ou obtenir de l'assistance si elle éprouve des difficultés à remplir les formulaires mis en ligne. De plus, une conseillère ou un conseiller de l'organisation peut se rendre chez un client présentant une incapacité auditive si celui-ci le demande. Enfin, tous les documents *informatifs* destinés au grand public ainsi que tous les documents *administratifs* destinés à la clientèle peuvent être fournis, sur demande, dans un format adapté aux besoins de la personne handicapée.

À l'occasion de la Semaine québécoise de la canne blanche 2019, le Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain a dévoilé les résultats d'une étude portant sur l'accessibilité. Le site Web de la FADQ a obtenu la note de 8,8/10. Le site se classe ainsi en 4^e place (ex æquo avec la Commission des transports du Québec) dans la catégorie des sites gouvernementaux (115 sites analysés) et en 20^e place au classement global (959 sites analysés).

PRIORITÉ 3 : EMBAUCHE OU RÉINTÉGRATION EN EMPLOI

Mesure : Présenter, en priorité et lorsque possible, la candidature des personnes handicapées inscrites dans les banques de personnes qualifiées et correspondant à l'emploi à pourvoir.

- La candidature des personnes handicapées inscrites dans une banque de personnes qualifiées est présentée en priorité aux gestionnaires lors d'un recrutement régulier.
- Aucune personne handicapée n'a été recrutée pour un poste régulier sur un total de 27 personnes recrutées.

Mesure : Sensibiliser et favoriser l'embauche d'étudiants et de stagiaires handicapés.

- La candidature des personnes handicapées qui sont inscrites au Placement étudiant est présentée en priorité aux gestionnaires. Aucun étudiant ou stagiaire handicapé n'a été embauché.

Mesure : Veiller à ce que les moyens d'évaluation soient adaptés aux besoins des personnes handicapées lors de la tenue de processus de qualification.

- Aucune demande d'adaptation n'a été formulée lors de l'administration des moyens d'évaluation pour les processus de qualification particuliers et les promotions à la suite de la réévaluation d'un emploi.

Mesure : Informer les gestionnaires de la possibilité d'accueillir une ou un stagiaire dans le cadre du PDEIPH.

- Une note a été acheminée aux gestionnaires pour annoncer la période d'inscription au PDEIPH.
- Aucun projet d'emploi n'a été présenté en 2020-2021.

PRIORITÉ 4 : SENSIBILISATION DU PERSONNEL

Mesure : Sensibiliser, lors de la Semaine québécoise des personnes handicapées, l'ensemble du personnel à l'importance d'intégrer à part entière les personnes handicapées au sein de l'organisation et de la société québécoise.

- Un article paru dans le journal interne *L'Expresso* a été déposé dans l'intranet pendant la Semaine québécoise des personnes handicapées 2020, sous le thème « Parce que chaque geste compte », afin de sensibiliser le personnel. Vu le contexte actuel de la COVID-19, aucune affiche n'a été installée au siège social.

Mesure : Rendre accessible aux membres du personnel, par le biais de l'intranet, le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2020-2021.

- Le plan d'action a été déposé dans l'intranet de la FADQ le 25 juin 2020 et son dépôt a été annoncé par le biais d'un l'article dans *L'Expresso*.

Mesure : Renvoyer, si requis, les gestionnaires et les employés à l'information contenue dans la section « Comment accueillir et servir une personne ayant une incapacité » se trouvant sur le site Internet de l'OPHQ.

- Aucune demande d'information n'a été adressée à la DRH concernant l'accueil d'une personne ayant une incapacité. Par conséquent, aucune référence n'a eu lieu en 2020-2021.

PRIORITÉ 5 : APPROVISIONNEMENT EN BIENS ET SERVICES

Mesure : Faire affaire, lorsque possible, avec des fournisseurs embauchant des personnes handicapées lors de l'acquisition de biens et services, et ce, dans le respect des procédures et des règles de la fonction publique.

- La FADQ n'a pas fait affaire avec des fournisseurs qui ont recours aux personnes handicapées pour leur prestation de services.

Mesure : Adopter des mesures inclusives d'approvisionnement en tenant un inventaire de produits accessibles pour des besoins futurs d'employés et qui répondent à un plus grand nombre de personnes possibles, y compris les personnes handicapées.

- Au cours de l'année 2020-2021, deux acquisitions ont été réalisées pour répondre à des besoins spécifiques, dont deux tables assis-debout électriques, à la suite de recommandations d'ergonomes.

Mesure : Participer à au moins une formation ou un atelier de sensibilisation du personnel impliqué dans les approvisionnements à la DRFM.

- Il n'y a pas eu de mise à jour du guide concernant les stationnements réservés aux personnes handicapées depuis sa parution, en juin 2019. Il n'y a pas eu de formation ou d'atelier de sensibilisation pour le personnel impliqué dans les approvisionnements en 2020-2021.

Mesure : Sensibiliser le personnel responsable des acquisitions à la Direction principale des ressources informationnelles (DPRI) en procédant à leur abonnement électronique aux cyberbulletins de l'OPHQ.

- Un membre du personnel de la DPRI a procédé à son abonnement aux cyberbulletins de l'OPHQ.

PRIORITÉ 6 : INCLUSION SOCIALE ET RÉDUCTION DES INÉGALITÉS

Mesure : S'assurer qu'au moins une action annuelle visant à encourager des initiatives ou des organismes communautaires agricoles contribuant à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités est incluse au Plan d'action de développement durable (PADD) 2018-2022.

Quatre-vingt-cinq pour cent des actions prévues à la Stratégie de positionnement en matière d'engagement communautaire 2020-2022 sont réalisées, dont 100 % des actions prévues en 2020-2021.

Au cours de la dernière année, la FADQ a soutenu cinq organismes œuvrant en agriculture et favorisant l'inclusion sociale et la réduction des inégalités :

- En mai 2020, la FADQ a accordé un soutien financier à l'organisme Écoute agricole des Laurentides, qui offre un service de première ligne d'écoute et d'accompagnement aux personnes provenant du milieu agricole qui vivent des problématiques psychosociales.
- En juillet 2020, l'organisation a participé à une collecte de fonds de la SOCODEVI qui visait à soutenir les apicultrices et apiculteurs de la Coopérative agricole de Casamance au Sénégal.

- En novembre 2020, une aide financière a été versée à la coalition d'organismes Agri-Ressources Arthabaska-Érable, un réseau qui réalise des initiatives pour contrer la détresse psychologique en milieu agricole.
- Lors du Colloque FADQ en novembre 2020, une campagne de financement pour soutenir l'organisme Au cœur des familles agricoles (ACFA) a été lancée par l'organisation. Pour chaque entreprise agricole s'inscrivant à la solution électronique Zéro papier, la FADQ verse 1 \$ à l'ACFA. Cette campagne vise à soutenir ce réseau d'entraide au sein du milieu agricole. De plus, en février 2021, la FADQ a accordé une aide financière additionnelle à ce même organisme.
- En février 2021, l'organisation a renouvelé son soutien financier à la ferme Moissonneurs Solidaires. Cet organisme aide des personnes en difficulté à réintégrer leur place dans la société à travers des travaux agricoles tout en approvisionnant les banques alimentaires du réseau Moisson Québec.

Par ailleurs, la FADQ poursuit ses démarches afin d'accompagner les Jardins de solidarité pour qu'ils bénéficient des programmes Agri-Québec et Agri-investissement.

PRIORITÉ 7 : CONSTITUTION D'UN GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

Mesure : Constituer un groupe de travail représentatif de l'organisation, pour l'élaboration du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2020-2021, auquel participera au moins une personne handicapée.

- Un groupe de travail représentatif de l'organisation a été constitué pour élaborer le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2020-2021. Ce groupe inclut une personne handicapée.

Mesure : Prévoir au moins deux rencontres du comité de travail pour l'élaboration du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

- Une rencontre a été tenue par le groupe de travail. En raison de la pandémie et des difficultés rencontrées à divers moments durant l'année, une deuxième rencontre n'a pas eu lieu comme prévu.

GROUPE DE TRAVAIL

M. Francis Arsenault, Direction de la sécurité, des technologies et des opérations

M^{me} Nathalie Dion, Vice-présidence à la clientèle

M. Richard Drouin, Direction des ressources financières et matérielles

M^{me} Émilie Lamontagne, Direction des ressources financières et matérielles

M^{me} Pascale Perron, Direction des ressources humaines

M^{me} Fabienne Robert, Direction des ressources financières et matérielles

M^{me} Stéphanie Roy-Bourget, Direction des communications

Section 5 : Coordination des services aux personnes handicapées

COORDONNÉES DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE LA COORDINATION DES SERVICES AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Madame Pascale Perron
Conseillère en gestion des ressources humaines
Direction des ressources humaines
La Financière agricole du Québec
1400, boulevard Guillaume-Couture, 4^e étage
Lévis (Québec) G6W 8K7
Courriel : pascale.perron@fadq.qc.ca
Téléphone : 418 834-6867, poste 6555

Section 6 : Adoption du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2022

Le plan d'action de La Financière agricole du Québec à l'égard des personnes handicapées pour l'exercice 2021-2022 a été adopté par le président-directeur général, à Lévis, le 10 juin 2021.

Original signé

ERNEST DESROSIERS
Président-directeur général
La Financière agricole du Québec